

ASSEMBLEE NATIONALE

SIXIEME LEGISLATURE

SECRETARIAT GENERAL F

Direction des Services Législatifs R

Division des Séances et Huissiers S

Année 2020

Séance plénière du 05/11/2020

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

LOI N° _____

**AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO A
L'ACCORD PORTANT ETABLISSEMENT DE LA
SOCIETE FINANCIERE DENOMMEE « AFRICA
FINANCE CORPORATION (AFC) », ADOPTE
LE 28 MAI 2007 A LAGOS AU NIGERIA**

Article premier : Est autorisée, l'adhésion du Togo à l'Accord portant établissement de la société financière dénommée « Africa finance corporation (AFC) », adopté le 28 mai 2007 à Lagos au Nigéria.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 05 novembre 2020

La Présidente de l'Assemblée nationale



Yawa Djigbodi TSEGAN